



Communiqué de presse

Les régimes de retraite dans le secteur public

Le Front commun rappelle l'importance des régimes de retraite pour l'ensemble des salariés

Montréal, le mardi 2 mars 2010 – Les organisations membres du Front commun, composé du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), tiennent à relativiser certaines affirmations transmises au grand public concernant les régimes de retraite du secteur public, compilées dans un document de propagande produit par l'Institut économique de Montréal (IEM).

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est loin d'être le *nec plus ultra* des régimes de retraite. Il y en a de meilleurs et il y en a de pires. Les risques sont assumés à parts égales par l'employeur et les cotisants.

Ainsi, il est faux de dire que l'État québécois paie des régimes trop généreux à ses employés puisque, selon le rapport 2009 de l'Institut de la statistique du Québec, le coût des régimes de retraite dans le secteur public, établi à 6,46 % de la masse salariale, est inférieur à celui de l'ensemble des salariés, qui est de 7,5 %.

Pour le vice-président de la CSN, Louis Roy, l'Institut économique de Montréal fait à nouveau preuve de mauvaise foi. « C'est n'importe quoi ! Ils prétendent à l'objectivité alors que leurs chiffres ne sont que pure spéculation. Ils se drapent d'une fausse neutralité. Mais cette nouvelle étude n'est pas différente des précédentes. L'objectif de l'IEM consiste toujours à favoriser la privatisation des services publics, à dénigrer les personnes qui offrent ces services et à tenter de réduire le rôle de l'État. Ils sont prêts à tous les mensonges pour renforcer les dogmes du néolibéralisme dans la tête des gens. Aujourd'hui, c'est encore ce qu'ils font, trafiquer les chiffres pour désinformer la population sur les négociations en cours. »

Si la crise financière de 2008 a eu des effets dévastateurs sur les perspectives de retraite d'un grand nombre de travailleurs, faut-il pour autant souhaiter le pire à l'ensemble des personnes salariées dans notre société ? Le Front commun dénonce cette logique de nivellement par le bas qui incite les idéologues de droite à comparer les employés de l'État aux salariés les plus dépourvus sur le marché québécois plutôt qu'à l'ensemble des salariés.

Un bon régime de retraite est un outil de reconnaissance de la contribution des personnes salariées et de leur dévouement à long terme. C'est aussi un bon moyen de faire en sorte que les personnes retraitées soient financièrement plus autonomes et puissent, par leurs dépenses, « faire rouler l'économie ». Les fonds de retraite ne sont donc pas seulement bénéfiques pour les personnes qui en possèdent un, mais profitent à toute la société. Le gouvernement devrait plutôt chercher à combattre la tendance des employeurs à réduire cet avantage.

L'avantage théorique de la sécurité

L'Institut économique de Montréal en profite pour revenir à la charge contre la sécurité d'emploi dans le secteur public. D'une part, cette sécurité est inaccessible pour la majorité des employés de l'État. « En outre, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre comme il en existe actuellement dans plusieurs catégories d'emplois du secteur public, la sécurité d'emploi est théorique et ne constitue plus une valeur. Elle ne permet certainement pas aux travailleuses et aux travailleurs de payer leurs comptes et de faire l'épicerie ! », commente Daniel Boyer, vice-président de la FTQ.

La contribution du RREGOP à l'économie québécoise

Comme le gouvernement ne cotise pas directement à la caisse du RREGOP, ce sont les seules cotisations des employés qui constituent les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Les investissements de la CDPQ dans les entreprises québécoises à partir du RREGOP se font donc à même la caisse alimentée par les employés et pas du tout par le gouvernement.

« Prétendre que les salariés du gouvernement reçoivent toujours trop comparativement aux autres travailleurs est une tendance lourde qui relève de la manipulation de l'opinion publique. Les avantages dont bénéficie le personnel du secteur public ont été négociés au fil des décennies et ont leur raison d'être », conclut Dominique Verreault, porte-parole du SISF.

Le Front commun regroupe 475 000 personnes salariées des services publics. Il s'agit des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement, des travailleuses et travailleurs syndiqués des réseaux de la santé, de l'éducation et de certains organismes gouvernementaux. Le Front commun est formé du SISF (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ), de la CSN (FSSS, FEESP, FNEEQ, FP) et de la FTQ (SCFP, SQEES, SEPB, UES). Dans le cadre de la présente négociation avec le gouvernement du Québec, le Front commun négocie, pour l'ensemble des personnes qu'il représente, les matières de table centrale que sont le salaire, la retraite et les droits parentaux.

– 30 –

Source :

Front commun SISF-CSN-FTQ

Information :

Chantal Mantha, SISF, 514 236-9287

Jean-Pierre Larche, CSN, 514 605-0757

Mélanie Malenfant, FTQ, 514 705-0298